

**-REUNION du Bureau du 20 juin 2023  
COMPTE-RENDU**

Le Bureau du syndicat mixte Bugey – Côtière – Plaine de l'Ain s'est réuni le mardi 20 juin 2023 à 18h00 à Chazey-sur-Ain.

**Etaient présents**

M. NANCHI	Président du syndicat mixte BUCOPA
Mme BOLLACHE	1 <sup>ère</sup> Vice-présidente du syndicat mixte BUCOPA
M. GUILLOT-VIGNOT	2 <sup>ème</sup> Vice-président du syndicat mixte BUCOPA
M. MANOS	6 <sup>ème</sup> Vice-président du syndicat mixte BUCOPA
M. BRUNET	Membre du syndicat mixte BUCOPA
Mme OBADIA	Membre du syndicat mixte BUCOPA
Mme BERRODIER	Membre du syndicat mixte BUCOPA
Mme VEYSSET-RABILLOUD	Membre du syndicat mixte BUCOPA
M. GAITET	Membre du syndicat mixte BUCOPA
M. PREMILLIEU	Chef de projet du syndicat mixte BUCOPA
Mme PARIS	Assistante

**Etaient excusés**

Mme POMMAZ	3 <sup>ème</sup> Vice-présidente du syndicat mixte BUCOPA
M. DELOCHE	Membre du syndicat mixte BUCOPA
M. GINET	5 <sup>ème</sup> Vice-président du syndicat mixte BUCOPA
M. de BOISSIEU	Membre du syndicat mixte BUCOPA
M. GUYADER	Membre du syndicat mixte BUCOPA

En préambule, Monsieur le président remercie les membres présents et rappelle ensuite les points à l'ordre du jour.

**► AVIS DU SYNDICAT MIXTE SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU PLU DE BALAN**

La présentation de la modification du PLU de Balan ne soulève aucune remarque particulière, il s'agit pour la commune de :

- 1- Redynamiser le commerce et l'habitat place de la Mairie
- 2- Intégrer des futurs projets immobiliers dans le tissu urbain
- 3- Renforcer un quartier d'habitat sur une parcelle non utile classée en zone de sports et loisirs
- 4- Supprimer une OAP
- 5- Toiletter légèrement le règlement écrit de manière à intégrer des dispositions en matière de qualité architecturale et paysagère.

A l'unanimité, les membres présents rendent un avis favorable sans réserve.

Joël BRUNET évoque le problème rencontré pour respecter les distances entre les maisons construites sur des parcelles dont la superficie restreinte ne permet pas de respecter l'espace obligatoire.

Philippe GUILLOT-VIGNOT indique que sur la 3CM, la distance à respecter est égale à 5 m.

**► AVIS DU SYNDICAT MIXTE SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°1 DU SRADDET**

Le président rappelle qu'il ne s'agit pas d'une refonte du SRADDET, mais d'une mise à jour suite aux évolutions législatives récentes et notamment la loi Climat et Résilience du 22 août 2021.

Celle-ci prévoit en effet qu'en cascade, les documents de planification locaux prévoient de diminuer par deux leur consommation d'espace sur la prochaine décennie 2021-2031 par rapport à la décennie précédente 2011-2021. Le SRADDET document de planification régionale a donc jusqu'au 22 février 2024 pour prévoir ces dispositions. Ensuite, devront se conformer à cet objectif les SCoT (août 2026) et les PLU (août 2027).

Pour le SCoT BUCOPA, le SRADDET évalue cet objectif de 441 ha à consommer jusqu'en 2031.

Il est précisé qu'un observatoire suivi par l'InterSCoT devrait être mis en place afin de surveiller la consommation de chaque SCoT.

Le président précise que des décrets d'application et peut-être une loi devrait préciser et assouplir de nombreux points dans les mois prochains.

Il est rappelé le calendrier du SRADDET :

- L'arrêt projet a été rendu en mai 2023,
- Le SRADDET sera rendu opposable en février 2024,
- En août 2026, les SCoT devront se mettre en compatibilité avec le SRADDET.

A l'unanimité, les membres présents rendent un avis favorable au contenu de la modification du SRADDET présenté.

Joël BRUNET demande comment seront réparties les surfaces utilisées dans les communes et celles réservées pour le SCoT. Olivier PREMILLIEU indique que le prochain SCoT devra territorialiser ces objectifs, mais le SCoT actuel le fait déjà puisqu'en fonction de l'armature urbaine définie dans le SCoT les communes n'ont pas les mêmes capacités à se développer.

Françoise VEYSSET-RABILLOUD voudrait savoir si les communes peuvent lancer des révisions de PLU avant la mise en compatibilité du SCoT avec le SRADDET. Olivier PREMILLIEU précise que les communes peuvent tout à fait anticiper la révision de leur PLU car c'est une procédure longue. Elles devront cependant nécessairement anticiper les efforts importants de réduction de consommation d'espace.

## ► POINT INFORMATION

- **Restitution des ateliers de concertation mobilités dans le Sud-Est lyonnais :**

Le contexte est rappelé : plusieurs réunions pilotées par la DREAL ont eu lieu d'avril à juin 2023, 2 réunions communes à tous les secteurs (Centre, Nord et Sud) et 2 réunions par secteur. Des élus de la CCMP et de la 3CM y ont participé. Philippe GUILLOT-VIGNOT fait un retour aux membres du Bureau présents.

Il fait part du ressenti des élus et de leur mécontentement par rapport au déroulé de ces réunions où le dialogue a été quelque peu compliqué en raison du grand nombre d'associations d'usagers présentes. De plus, il souligne que 6 EPCI et 42 communes sont concernées dont 2 communes du SCoT seulement.

Le maire de Saint-Priest n'est pas contre la proposition, mais il n'y aura pas de doublage de la voie.

Les membres du Bureau s'interrogent sur l'intérêt du point 9 « parc-relais les Echets et La Boisse », puisqu'il n'y a pas de gares à proximité.

Pour Philippe GUILLOT-VIGNOT, l'interface entre les 3 départements ne va pas être facile.

Lionel MANOS demande s'il y a des éléments sur le covoiturage. Le STAML pilote des études sur 14 voies, Philippe GUILLOT-VIGNOT précise que 5 voies sont situées sur les Communautés de communes de Miribel et du Plateau et de la Côtière à Montluel. Après cette phase d'étude qui va durer environ 6 à 8 mois, les résultats seront rendus.

Enfin, une réunion de restitution est prévue le 4 juillet prochain, un retour sera fait auprès des élus du SCoT lors d'un Bureau ou d'un Conseil syndical.

- **Recours sur la modification n°1 du SCoT déposé devant le TA de Lyon par l'association Sortir du nucléaire :**

Le président rappelle aux membres du Bureau, que l'association Sortir du nucléaire a déposé un recours sur la modification du SCoT. Le syndicat mixte travaille actuellement à la rédaction d'un mémoire en défense qui devra être remis au tribunal administratif dans les prochains mois.

- Il est également évoqué la réunion qui a eu lieu à Saint-Romain-de-Jalionas à laquelle le Maire avait convié de nombreux intervenants (la fédération de chasseurs, la FNE) pour évoquer la construction du barrage sur le Rhône et à laquelle Danièle BERRODIER, adjointe à la mairie de Loyettes a participé. Le maire de cette commune s'oppose en effet fermement au projet de barrage hydroélectrique dont l'opportunité et la faisabilité est étudiée actuellement par la CNR dans le cadre de sa nouvelle concession d'aménagement signée avec l'Etat.

- Le président propose de fixer la tenue des prochaines réunions de Bureau **les mardi 03 octobre et 05 décembre 2023 à 18h00** et la tenue du prochain Conseil syndical, **le mardi 12 décembre 2023 à 18h00**.

La séance est levée à 20h15.